ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Sélection d'entreprises pour l'entretien, la réparation et l'entretien des véhicules (Accord-cadre)

Référence N° 7-ECW/CIS/DAGS/16-05/ne

1. La Commission de la CEDEAO a l'intention d'affecter une partie de ses fonds budgétisés à la **sélection d'entreprises pour la fourniture** de **services, de réparations et d'entretien de véhicules** dans le cadre **d'un accord-cadre**.

2. L'objectif principal est que les entreprises réputées éligibles et qualifiées ayant l'expérience pertinente, fournissent des services professionnels d'entretien périodique et de réparation de véhicules pour la flotte de véhicules de la Commission de la CEDEAO.

3. La portée des services pour la société de location de voitures comprendra:
   - Fournir des services périodiques (non programmés) en fonction de la distance parcourue par le véhicule.
   - S'assurer que les mécaniciens de tous les travaux de réparation sont qualifiés et suffisamment formés sur les véhicules respectifs.
   - Utiliser un équipement approprié, des lubrifiants appropriés et des pièces de rechange d'origine pour la qualité de l'entretien et de la réparation des véhicules.

4. Le Contrat-cadre aura une durée initiale d'un (1) an et pourra faire l'objet de conditions de renouvellement en fonction de l'exécution du contrat de service.

5. La Commission de la CEDEAO invite les entreprises éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services. **Les entreprises intéressées fourniront des informations montrant qu'elles possèdent les qualifications et l'expérience nécessaires pour fournir les services demandés**. Les demandeurs doivent satisfaire aux critères énoncés ci-dessous.

6. **Les fournisseurs de services doivent soumettre une proposition technique et une proposition financière.**
   La **proposition technique** du prestataire de services **doit être signée** et inclure les éléments suivants qui seront utilisés comme critères d'évaluation :
   - Une brève description de la façon dont l'entreprise prévoit de réaliser les services, c'est-à-dire son approche et sa stratégie.
   - Le fournisseur de services doit démontrer qu'il dispose d'une logistique efficiente et efficace, ainsi que de canaux de communication qui favorisent le bon fonctionnement des services pour faciliter la liaison.
   - L'entreprise doit démontrer la disponibilité d'un personnel qualifié.

   Qualification et expérience
   - Une entreprise professionnelle réputée avec au moins cinq (5) ans d'expérience, spécialisée dans l'entretien, la réparation et l'entretien des véhicules au Nigeria. Le profil de l'entreprise est obligatoire.
   - Copie du certificat / document d'enregistrement d'entreprise montrant la preuve d'être en affaires depuis au moins cinq (5) ans ou plus.

- Licence commerciale valide ou document équivalent.
- Certificats de revendeur/distributeur agréé des fournisseurs étrangers, le cas échéant.
- Preuve d'un certificat de décharge fiscale de trois (3) ans provenant des emplacements de l'entreprise.
- Une liste de référence des clients ayant fourni des services similaires (clients actuels ou passés) pour une période minimale de deux (2) années consécutives ou plus, ainsi que leurs coordonnées.

Proposition financière :

- La proposition financière **doit être signée** et envoyée électroniquement dans un document avec mot de passe.
- La proposition financière doit inclure les prix pour toute catégorie demandée et ne doit pas inclure la TVA ou d'autres taxes supplémentaires de quelque nature que ce soit.

(NB : La Commission de la CEDEAO souhaite attirer l'attention des consultants intéressés sur l'article **117 du Code des marchés de la CEDEAO révisé sur « la fraude et** la corruption », qui fournit des informations sur les pratiques frauduleuses ou de corruption dans la concurrence ou l'exécution des contrats. En outre, les candidats sont invités à prendre connaissance des informations spécifiques sur les conflits d'intérêts liées à ce service de conseil, en vertu de **l'article 118 du Code des marchés révisé de la CEDEAO.**

7. Les fournisseurs de services sont autorisés à constituer des coentreprises pour améliorer leurs chances de qualification.

8. Les entreprises de sélection pour la fourniture de services de location de voitures seront effectuées conformément aux procédures de l'accord-cadre telles que définies dans le code des marchés publics. Les prestataires de services de restauration intéressés peuvent obtenir plus d'informations en contactant la Division des achats à l'adresse électronique ci-dessous pendant les heures de travail, c'est-à-dire du lundi au **vendredi,** de **9h00 à 17h00 (GMT +1). Courriel** : sbangoura@ecowas.int, avec copie à : oolu-ibukun@ecowas.int; ikkamara@ecowas.int; neremie@ecowas.int

9. Les manifestations d'intérêt doivent inclure les propositions techniques et financières dans deux (2) documents distincts avec mot de passe nommés en conséquence et **doivent être soumises par voie électronique à l'adresse électronique dédiée : vehiclesmaintenance@ecowas.int**

10. **L'objet du courriel** doit être **« Sélection des entreprises pour la fourniture** de services de service, de réparation et d'entretien de véhicules (**accord-cadre) » et soumis** au plus tard le **mercredi 1er juillet 2023 à 11h00 (GMT + 1, heure nigériane).**

-Veuillez noter que les documents physiques ne seront pas acceptés à la Commission de la CEDEAO, seules les soumissions électroniques à l'adresse électronique dédiée sont autorisées.

Commissaire aux services internes